

Accès à la formation / Prérequis :

L'ensemble du personnel.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Cadre réglementaire :

Article R 4141 du code du travail
Directive APSAD R6

Conformément aux obligations légales du chef d'entreprise, avoir dans un établissement un effectif suffisant de membre du personnel prêt à intervenir efficacement en cas de départ d'incendie.

Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation

Dates : Nous consulter

Durée de la formation :

4 heures – Une demi-journée

Effectif prévu : de 6 à 12

Responsable pédagogique :

Jean DRAGACCI

Personne à contacter :

Vincent LABORDE

Tarif : Sur demande

📌 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Donner aux participants les connaissances des procédures de la mise en sécurité et d'évacuation.

📄 CONTENU DE LA FORMATION

Théorique : Rappel général

Les ERP - types, catégories

Textes

Arrêté du 25 juin 1980

Rappel sur le feu

But de l'évacuation – Quand ? Comment ?

Le temps d'évacuation

Moyens alarme et d'alerte

Le balisage et éclairage sécurité

Pratique :

Organisation humaine

Moyens d'évacuation - Problèmes d'évacuation

Le guide d'évacuation

Que faire une fois dehors ?

Le Serre- File (thèmes)

Le Guide- File (thèmes)

L'alarme, l'alerte Méthode QQQQCP (thèmes)

Notions et importance du S.S.I.

Thèmes d'alarmes

Lieu principal de formation :

INSEIT
Espace Nikaïa
11 Av. du Docteur Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

www.inseit.com
inseit.formation@wanadoo.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.



MÉTHODE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives.



ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Agrément Préfecture des Alpes Maritimes INSEIT n° 0027-2016 bis

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques :
Par le formateur.

Attestation de fin de formation.

09/09/2024